



COMMUNE DE ROLLE

Grand - Rue 44 - CP 1224 - 1180 Rolle

Tél. 021 822 44 44 - www.rolle.ch

MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 77

Budget de fonctionnement 2016

Rolle, le 30 octobre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 85 et suivants du règlement du Conseil communal de Rolle, nous avons l'honneur de présenter et de soumettre à votre approbation le budget de l'année 2016.

La Municipalité propose un projet de budget 2016 présentant un excédent de recettes de Fr. 462'922.— en amélioration de presque Fr. 1.5 million par rapport à l'année précédente, malgré un contexte économique difficile. Son élaboration s'est révélée délicate cette année en raison de très volatiles rentrées fiscales des entreprises. A noter à titre d'exemple un versement de l'ACI de quelque Fr. 6 millions concernant l'année comptable 2014, reçu après le bouclage des comptes, sur l'exercice 2015, faussant par là-même les acomptes de la péréquation pour le budget 2016. Enfin, nonobstant quelques changements significatifs budgétaires liés à l'exploitation du complexe scolaire du Martinet D, par l'ASPAIRE, la Municipalité a décidé de maintenir le taux fiscal actuel, inchangé à 59.5 %, incluant désormais le pourcentage affecté à la défense incendie. La comparaison des budgets 2016 et 2015 amendé se présente selon le tableau suivant :

	Budget 2016	Budget 2015	Ecart	Variation en %
Charges	46'119'486	45'840'196	279'290	0.60
Revenus	46'582'408	44'779'900	1'802'508	4.02
Bénéfice	462'922			
Déficit		1'060'296		

Pour conclure, les constantes incertitudes liées à l'évolution économique en général, comme à celle des associations intercommunales, ont incité la Municipalité à la même rigueur et à la même prudence qu'un an plus tôt dans l'élaboration du budget 2016. Et cela bien sûr afin de permettre à la Commune de réaliser ses projets tout en maintenant sa dette dans des limites acceptables, en dessous du plafond d'endettement voté pour la législature.

A titre indicatif, la comparaison entre le budget 2016 et les comptes 2014 est la suivante :

	Budget 2016	Comptes 2014	Ecart	Variation en %
Charges	46'119'486	45'105'629	1'013'857	2.24
Revenus	46'582'408	42'671'319	3'911'089	9.16
Bénéfice	462'922			
Déficit		2'434'310		

Consignes budgétaires

Les options suivantes ont en outre prévalu lors du calcul du budget 2016 :

1. Stratégie opérationnelle et d'investissements de la Municipalité.
2. Incidences connues au 13 octobre 2015 dans un contexte général : charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture sociale cantonale ou le versement au fonds de péréquation intercommunal, ou encore les budgets des associations.
3. Eléments comptables des exercices 2015 et 2014.
4. Contenu des budgets antérieurs.

Incidences connues au 13 octobre 2015 et contexte général

Au niveau des recettes, conformément au préavis 2011-2016 / N° 71 déposé le 15 juillet 2015, fixant le taux d'imposition pour l'année 2016, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Les encaissements de 2015 et 2014.
- La croissance escomptée de la population.
- L'augmentation à froid de la capacité contributive moyenne des Rollois.
- Les événements extraordinaires de 2015 connus à ce jour.

Cette approche a été confrontée avec les documents actualisés tous les mois par le Receveur du Canton (Service fiscal) et deux visites dans leurs locaux à Lausanne en 2015. Les encaissements 2015 et 2014 ont démontré une stabilité des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. En 2014, l'impôt encaissé sur le bénéfice des sociétés était en forte baisse par rapport à 2013 et au budget 2014. Un versement de Fr. 6 millions reçu et comptabilisé en 2015 fausse la vision des comptes. L'analyse provisoire, faite en 2015, de l'impôt sur les sociétés montre que la moyenne se situe au dessus de Fr. 10 millions pour 2014 et 2015.

L'affinement des méthodes de calcul de l'Etat invite à une certaine prudence quant aux chiffres finaux de 2015, compte tenu de deux phénomènes distincts :

- 1) Le domicile fiscal est arrêté au 31 décembre, par conséquent des impôts déjà perçus peuvent jusqu'à cette date faire l'objet d'un « transfert » au détriment de la Commune. Ou inversement si la personne physique ou morale concernée, quittant son lieu de résidence actuelle, s'établissait à Rolle avant la fin de l'année...
- 2) La répartition sur l'année en cours et l'année à venir (transitoires) ne nous est communiquée qu'à la fin de l'exercice ; elle peut selon les cas représenter un montant important.

En conséquence de quoi, le Service communal des finances a adopté une position d'augmentation à froid fondée sur la croissance de la population estimée en 2016. Il s'agit là d'une voie prudente en regard d'espérances fiscales trop optimistes. Il en a été de même pour le calcul des personnes morales, au sujet duquel la Municipalité suit l'évolution de près en contact étroit avec l'Administration cantonale des impôts (suivi sur les exonérations fiscales en cours).

Charges étatiques : Les éléments provisoires du calcul des participations communales pour 2016 arriveront du Canton au début du mois d'octobre 2015. Les comptes liés à la facture sociale et à la péréquation sont évidemment touchés par rapport aux années antérieures.

Malgré le fait que le taux d'imposition rollois actuel de 59.5 % demeure en dessous de la moyenne cantonale, aussi attractif soit-il sur le papier à l'égard des personnes physiques et morales, les recettes fiscales ont fléchi en 2014 (cf. décompte final reçu en mars 2015). Mais elles ont finalement été corrigées à la hausse en mai 2015 par un versement complémentaire de l'ACI. Pour rappel, le coefficient d'impôt et la valeur du point d'impôt par habitant ont un impact direct sur la facture sociale et sur la péréquation intercommunale.

Au titre du poste « Impôts », fondé sur une faible augmentation de 0.9 % de l'assiette fiscale prévue par le canton de Vaud, et notre propre analyse à fin septembre 2015, on constate que les recettes prévues par le budget 2015 seront confirmées. Un ajustement majeur sur les sociétés a été pris en considération pour le budget 2016.

* * * * *

A la suite de l'introduction de la nouvelle péréquation en 2011, une situation sur 6 exercices (comptes 2011 à 2014 et budgets 2015 et 2016) est présentée dans les tableaux des pages suivantes, à savoir :

- Le tableau récapitulatif des participations intercommunales et participations statutaires
- L'évolution de la facture sociale
- Un récapitulatif résumé des deux premiers tableaux
- L'évolution des participations de 2011 à 2016
- Une répartition des principales charges par nature pour le budget 2016.

Tableau récapitulatif des participations de Rolle :		Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Participations intercommunales							
1400.3526	Conseil régional Nyon/cotisation	115'425	116'945	117'687	118'525	120'000	120'000
1515.3652.1	Participation à la bibliothèque intercommunale						136'500
1600.4523	Participation NRT à l'Office de Rolle			-90'000	-90'000	-90'000	-90'000
1610.3523	Versement au Conseil Régional			103'281	95'352	115'000	115'000
1610.3523.1	Part rolloise à l'aide directe NRT			60'000	60'000	60'000	60'000
4600.3526	AIER/participation	879'785	840'127	522'087	775'821	844'996	844'996
4600.3526.1	AIER/part sur investissements	511'700	500'170	677'443	595'450	585'482	585'482
4600.3526.2	AIER taxes micropolluants						54'000
5100.3522	Arrondissement primaire/participation	1'557'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'878'103
5100.3522.1	Participation ASPAIRE – bâtiment – amort-intérêts						836'120
5100.4271.1	Revenus des bâtiments du primaire	-608'000	-613'410	-579'670	-579'670	-579'670	-559'760
5200.3522	Arrondissement secondaire/participation	1'155'158	1'284'410	1'165'070	1'127'270	1'200'000	876'830
5200.3522.2	Part de Rolle sur l'amortissement Martinet D					270'000	
6500.3521	SDIS de l'Etraz/participation	129'497	136'307	169'228	169'563	180'000	180'000
6600.3521.1	Protection civile Aubonne-Rolle/participation	101'952	98'016	104'753	105'610	100'240	104'250
7000.3522	Agence AVS/participation	74'188	95'855	85'366	81'365	103'500	103'500
7100.3654.2	Adhésion réseau AJERE	770'535	890'387	1'139'491	1'496'938	1'437'900	1'761'900
7300.3515	Contribution/aide et soins à domicile	542'642	597'529	628'269	470'099	507'000	507'000
7300.3515.2	Espace prévention La Côte/participation	14'356	14'555	14'618	14'740	15'000	15'000
8100.3314	Amortissement ATF SIDERE	179'050	179'050				
8100.3314.1	SIDERE/modifications des statuts PM 15/2011-2016			121'783	121'783	121'800	121'800
8100.3526	SIDERE/participation	249'653	279'652				
8100.3526.1	SIDERE/part sur investissements	18'009	19'450				
		5'690'950	6'139'043	5'939'405	6'262'846	6'691'248	7'650'721

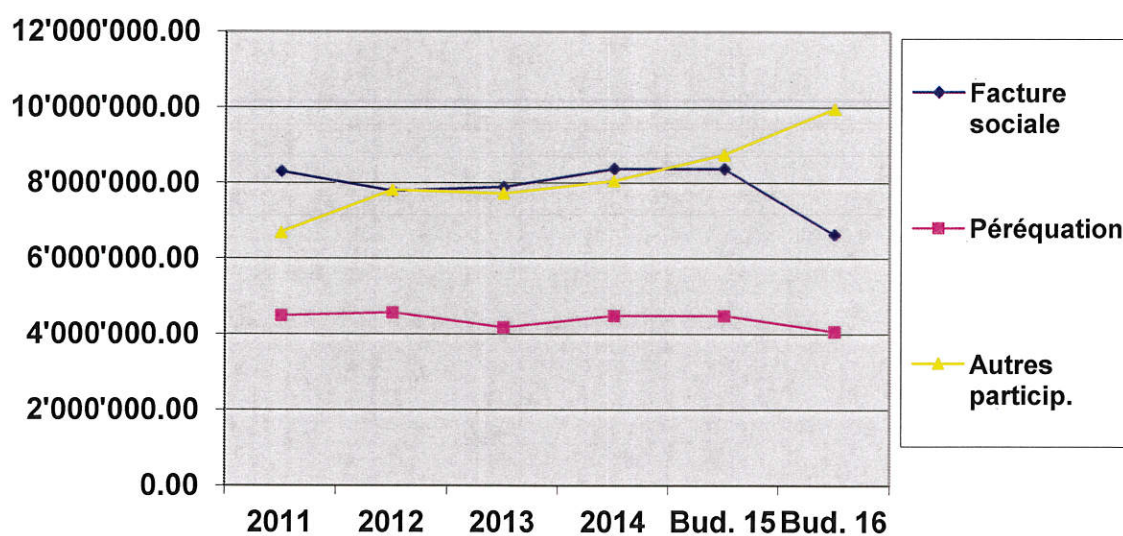
Autres participations statutaires		Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
1500.3653	Subventions aux sociétés locales	44'545	78'859	113'111	119'270	85'500	72'000
1500.3653.7	Subvention Ecoles de musique					45'000	63'000
1500.3659	Dons, aides, subventions casuelles	78'706	65'000	65'000	25'733	29'000	28'200
1520.3653	Subvention du Théâtre du Casino				68'000	125'000	125'000
1540.3653	Divers frais de la Cocise				14'956	20'000	20'000
1800.3517	Lignes du trafic régional/participation	208'631	212'304	283'166	334'762	304'890	429'290
1800.3517.1	Réorganisation des transports publics/participation	28'085	155'677	175'194	0	174'130	174'130
1800.3517.2	Subvention/acquisitions de vélos électriques	660	3'438	4'500	3'510	5'000	5'000
4100.3656.1	Aides/Subvention pour l'amélioration énergétique				0	25'000	10'000
4100.4516.1	Subvention cantonale/charges d'amélior. énergétique				-7500	-7500	
5400.3522	Orientation professionnelle/participation	8'541	8'261	8'355	8'084	17'540	19'000
5810.3522	Paroisse de langue allemande/participation	266	246	230	417	300	300
6100.3511	Contrat de prestations de la gendarmerie	439'200					
6100.3511.1	Réforme policière/participation						
6400.3524	Centre funéraire régional/participation	21'917	954'433	954'005	1'008'788	1'006'910	973'050
7100.3515	Contribution Socle FAJE	28'755	20'831	17'686	16'868	22'700	22'700
7100.3515.2	Fondation Vaudoise de Probation/participation	1'150	29'100	29'235	29'480	30'000	30'000
7100.3525.1	Part rolloise au programme EVAM	1'750	1'164	1'169	1'179	1'200	1'200
7100.3653	Subvention du Sésame	85'708	7'563	5'525	3'448	5'800	5'800
7100.3665	Aide complémentaire communale	15'900	85'708	82'507	82'022	82'510	82'510
7100.3665.1	Aides sociales casuelles		15'300	13'575	59'250	42'500	95'000
7100.3665.2	Subvention OSEO	2'400	7'560		7'373	10'000	10'000
7100.3665.3	Quartier Solidaire				0	2'400	2'400
7100.3665.5	Aides sociales « Incendie à la Prairie »						72'000
7400.3655	Aide au logement	25'722	23'346	20'970	16'986	23'600	17'000
Total		991'936	1'670'790	1'774'228	1'792'626	2'051'480	2'307'580
		6'682'886	7'809'833	7'713'633	8'055'472	8'742'728	9'958'301

Evolution de la facture Sociale	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
7200.3515.3 Facture sociale/part assurance maladie	658'341	641'788	703'820	755'787	755'787	702'780
7200.3515.6 Facture sociale/part PC à domicile et hébergement	2'959'552	2'701'143	2'627'680	2'740'101	2'740'101	2'226'790
7200.3515.8 Facture sociale/part Revenus d'Insertion+Assur. Chômage	2'619'678	2'587'069	2'768'590	2'984'065	2'984'065	2'407'580
7200.3515.9 Facture sociale/part aides aux personnes handicapées	1'322'056	1'183'223	1'238'500	1'314'074	1'314'074	1'073'490
7200.3515.10 Facture sociale/part prestations pour la famille	324'469	369'499	236'260	264'578	264'578	357'760
7200.3515.11 Facture sociale/part bourses d'études et d'apprentissage	408'469	355'901	317'431	348'652	348'655	272'060
2200.4522.0 Revenus des dépenses thématiques		-66'850	-13'256	-41'331	-41'340	-414'750
	8'292'565	7'771'773	7'879'025	8'365'926	8'365'920	6'625'710
2200.3522 Péréquation financière/part charges	6'622'188	6'807'320	6'463'700	6'791'433	6'791'440	6'410'210
2200.4522 Péréquation financière/part revenus	-2'146'200	-2'250'600	-2'292'000	-2'310'430	-2'310'430	-2'340'000
Péréquation nette	4'475'988	4'556'720	4'171'700	4'481'003	4'481'010	4'070'210
Total y compris péréquation	19'451'439	20'138'326	19'764'358	20'902'401	21'589'658	20'654'221

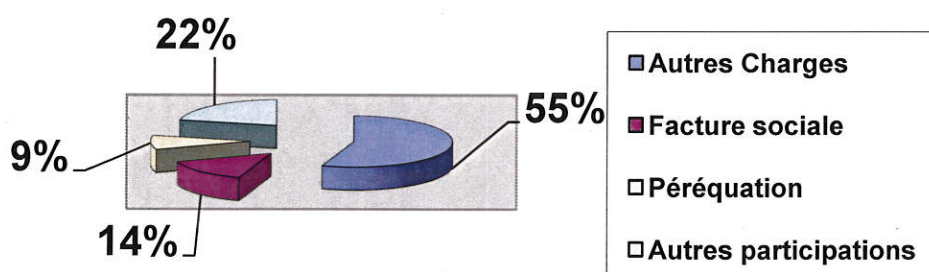
Soit en résumé :

	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Facture sociale	8'292'565	7'771'773	7'879'025	8'365'926	8'365'920	6'625'710
Péréquation nette	4'475'988	4'556'720	4'171'700	4'481'003	4'481'010	4'070'210
Autres participations	6'682'886	7'809'833	7'713'633	8'055'472	8'742'728	9'958'301
Total des participations	19'451'439	20'138'326	19'764'358	20'902'401	21'589'658	20'654'221
Total charges de fonctionnement	43'361'395	44'515'540	44'555'488	45'105'629	45'840'196	46'119'486
Charges nettes (sans ventes)	43'361'395	44'515'540	44'555'488	45'105'629	45'840'196	46'119'486
% de la facture sociale	19.12	17.46	17.68	18.55	18.25	14.37
% de la péréquation nette	10.32	10.24	9.36	9.93	9.78	8.83
% des autres participations	15.41	17.54	17.31	17.86	19.07	21.59
% du total des participations	44.86	45.24	44.36	46.34	47.10	44.78

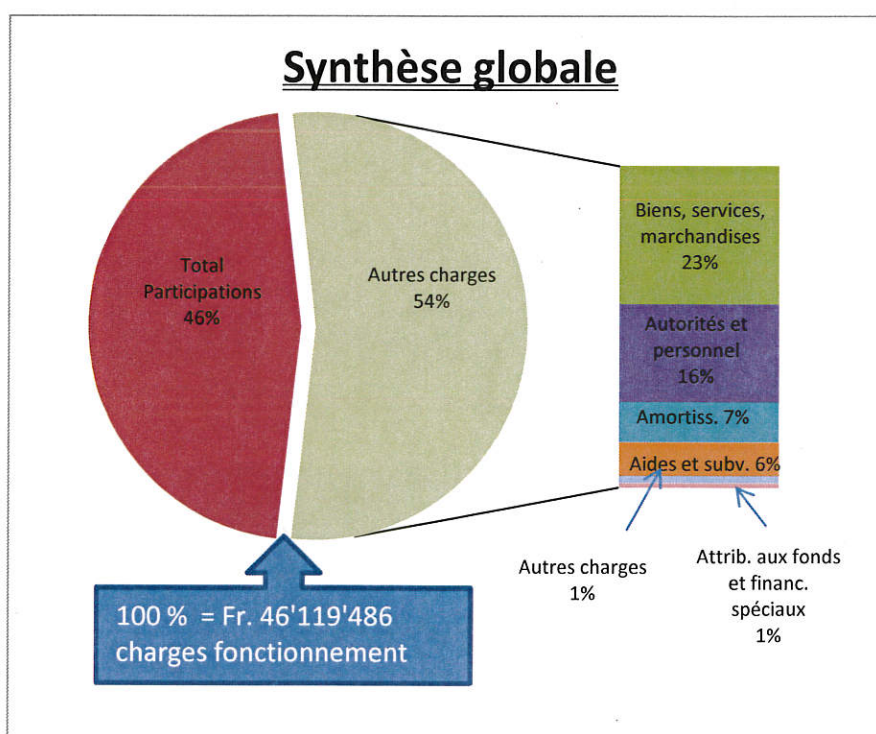
Evolution des participations



Participations / Budget 2016



Synthèse globale



Commentaires généraux

Politique salariale

La Municipalité a prévu au budget 2016 une augmentation de 1.5 % de la masse salariale en fonction de la nouvelle classification des traitements basée sur l'échelle annexée au Règlement du personnel. L'indexation au coût de la vie prévu en 2016 par l'OFS est de 0.1 % (état septembre 2015).

Amortissements comptables

Un tableau détaillé figure dans le document des amortissements joint en annexe. Le montant total porté au budget s'élève à Fr. 2'744'885.— contre 2'107'930.— en 2015.

Politique d'amortissements :

Sur demande de la COFIN, la Municipalité applique la politique d'amortissements suivante depuis le budget 2008, fondée sur les critères suivants :

- 1) Les amortissements démarrent au moment où l'usage de l'objet à amortir commence. Si une inconnue importante au niveau du montant net demeure sur un des points suivants, la Municipalité peut décider de le décaler jusqu'au moment où le montant final sera connu :
 - a. montant des factures
 - b. montant des recettes à facturer
 - c. montant des prélèvements
 - d. montant des éventuelles subventions.
- 2) Lors de l'élaboration du budget, les amortissements sont prévus dans l'année de la prise d'usage (pour autant que ceci soit établi au moment du budget) sous réserve de la condition 1. Si le montant déterminant n'est pas connu, l'amortissement sera calculé sur la base du montant du préavis. L'amortissement comptabilisé à la clôture pourra être différent de celui budgétisé dans la mesure où il sera basé sur le montant effectif.
- 3) Pour les comptes, la Municipalité, une fois le montant investi connu, peut proposer l'amortissement d'un investissement lors de la clôture annuelle.
- 4) La Municipalité est compétente pour proposer des amortissements extraordinaires.

Etat de la dette

Liste des emprunts contractés – valeurs prévisionnelles au 1.01.2016 (en francs) :

Taux	Échéance	Objet	Etablissement prêteur	No de compte	Amort./an (cumulés)	Solde + ou - ou consolidé	Motifs
1.40 %	Février-22	Emprunt PF.002122	PostFinance	9220.71	120'000	1'880'000	Barcarolle
1.50 %	Mai-22	ATF S 5295.16.78	BCV	9220.72	120'000	1'880'000	Barcarolle
0.80 %	Juillet-16	ATF C 5125.92.02	BCV	9220.73		2'000'000	Rodéo
0.82 %	Oct-16	FS123667.4	UBS	9220.75		2'000'000	Divers
0.50 %	Déc-17	ATF	BCV	9220.76	50'000	1'185'000	Divers
0.62 %	Avr-18	ATF	PostFinance	9220.78		5'000'000	Divers
1.82 %	Janv-24	ATF	PostFinance	9220.80	100'000	4'900'000	Divers
1.26 %	Mai-24	Emprunt	PostFinance	9220.81	100'000	4'900'000	Divers

Total des emprunts au 14.10.2015 *	Fr. 23'745'000.—
Remboursements prévus en 2016	Fr. 4'305'000.—
Nouveaux emprunts prévus à fin 2016	Fr. 14'000'000.—
Net prévisionnel au 31.12.2016 *	Fr. 33'440'000.—

* sans le collège du Martinet D qui sera repris par l'ASPAIRE à la fin des travaux, en 2015.

Marge d'autofinancement

Pour mémoire, le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des opérations relatives au fonctionnement d'une collectivité. Sa structure a notamment été pensée afin d'assurer une marge d'autofinancement positive aux collectivités publiques.

En effet, parmi les opérations comptabilisées dans ce compte, les imputations internes (39 et 49), les amortissements du patrimoine administratif (331 + 332) et les éventuels amortissements du découvert (333) sont de nature purement comptable et n'engendrent ni encaissements, ni décaissements. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde de fonctionnement. Par contre, du côté des revenus, il n'existe pas de contrepartie aux amortissements du patrimoine administratif comptabilisés dans les charges.

Dès lors, en équilibrant leur compte de fonctionnement (comme le recommandent les concepteurs du plan comptable et la loi sur les finances des communes vaudoises), les collectivités publiques dégagent une marge d'autofinancement positive à la hauteur des amortissements du patrimoine administratif.

Elles s'assurent ainsi la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leur dette. C'est d'ailleurs pour cette raison que la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissements), constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

Si on applique un raisonnement axé sur le nouveau plan comptable MCH2 (Modèle comptable harmonisé, 2^{ème} version), qui devrait entrer en vigueur avant 2020, la marge serait positive à hauteur de Fr. 1'362'279.—, car le nouveau modèle prend en compte la totalité des amortissements. Cette approche est déjà appliquée par nos réviseurs statutaires BDO SA.

On peut donc en conclure que la marge d'autofinancement actuelle de la Commune est positive ; et qu'un recours au fonds de réserve 9282.00 « Fonds de réserve pour investissements futurs », créé en 2008 par la Municipalité selon les vœux de la COFIN, aura également lieu en 2016 comme une année plus tôt.

A ce jour ce compte présente un solde de Fr. 13'854'855.— dont Fr. 1'500'000.— sont prévus d'être affectés en 2016 sous le compte de fonctionnement 2300.4803.

Vu les importantes réserves comptables globales au 1.1.2015 de Fr. 26'992'038.—, le montant précité de Fr. 1'500'000.— pourrait facilement être augmenté à Fr. 3'500'000.— afin de lisser les acomptes à verser au Canton, lesquels pourraient se révéler insuffisants dans le calcul final de la péréquation 2016.

Comptes affectés

Les comptes affectés concernent les égouts et l'épuration (centre 460), l'eau (810), le gaz (830) et les ports (470 et 471). Ces comptes ne présentent aucun impact sur le budget.

Planification financière

La Municipalité a été une des pionnières à investir dans un logiciel de planification financière « Phisa Plan » utilisé par de plus en plus de communes vaudoises, afin de répondre à un besoin accru et davantage ciblé en matière de gestion des finances communales.

Ainsi, la Municipalité pourra confirmer son objectif prioritaire qui vise à garantir le maintien de prestations de qualité pour la population rolloise. Et répondre au vœu du Conseil communal.

* * * * *

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 77 de la Municipalité du 30 octobre 2015

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2016 de la Commune de Rolle présentant un excédent de revenus de **Fr. 462'922.—**.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 3 novembre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance de la Commission des finances : selon calendrier

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël